



## Déclaration du CSEE

### **Brexit : les syndicats de l'enseignement restent unis pour l'éducation de qualité en Europe**

*Adopté par le Bureau du CSEE le 30 mars 2020*

#### RÉGION EUROPÉENNE – CSEE

##### Présidente

Christine BLOWER

##### Vice-président-e-s

Odile CORDELIER  
Andreas KELLER  
Trudy KERPERIEN  
Dorte LANGE  
Galina MERKULOVA  
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9<sup>e</sup>  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél. : +32 2 224 06 91/92  
Fax : +32 2 224 06 94  
[secretariat@csee-etuce.org](mailto:secretariat@csee-etuce.org)  
<http://www.csee-etuce.org>

##### Directrice européenne

Susan FLOCKEN

##### Trésorier

Mike JENNINGS

Après près de quatre années d'incertitudes, d'instabilité politique et de revers multiples, l'[accord de retrait](#) a finalement été signé le 24 janvier 2020. Le Royaume-Uni a désormais quitté l'Union européenne et est entré dans la phase de transition. Cet événement sans précédent a déjà eu une profonde incidence sur la vie de millions de citoyen-ne-s de part et d'autre de la Manche – et il en aura encore. S'agissant des travailleur-euse-s, le Brexit pose un certain nombre de problèmes pour tous les secteurs en Europe et notamment pour la communauté éducative. Pour l'heure, il est difficile de prédire à quoi ressembleront les relations futures entre le Royaume-Uni et l'UE, mais le Brexit met en péril un partenariat mis en place il y a plusieurs dizaines d'années, qui a apporté au secteur de l'éducation des bénéfices considérables, notamment des opportunités pour la mobilité et les programmes de recherche, qui ont permis à des millions d'enseignant-e-s, formateur-ric-e-s, chercheur-euse-s et étudiant-e-s d'enrichir leurs carrières professionnelles au travers d'un apprentissage, d'une formation ou d'une expérience de travail à l'échelon international.

Le CSEE [a déjà exprimé](#) les inquiétudes du personnel de l'éducation à propos des conséquences potentiellement négatives du Brexit pour le secteur de l'éducation et demande aujourd'hui instamment aux responsables politiques du Royaume-Uni et de l'UE de travailler main dans la main pour en atténuer la gravité. Les deux parties doivent veiller à ce que tous les intervenants travaillent en étroite coopération, pour protéger les travailleur-euse-s, les étudiant-e-s et les citoyen-ne-s. Au nom de ses 131 organisations membres dans la région européenne, le CSEE souligne que le Brexit pourrait avoir des conséquences de grande envergure. Le secteur de l'éducation est particulièrement concerné par la coopération multiculturelle et internationale. Les travailleur-euse-s de ce secteur, ainsi que leurs droits, ne peuvent servir de monnaie d'échange ou se limiter à une note de bas de page dans un accord futur entre l'UE et le Royaume-Uni.

Le CSEE souligne ici ses inquiétudes et demande aux deux parties prenantes de la négociation d'examiner attentivement ces questions, en consultant étroitement les organisations syndicales. Il est indispensable de garantir que le personnel de l'éducation et l'ensemble de la communauté éducative ne verront pas leurs droits se restreindre ni leurs opportunités se limiter. Accéder à une éducation de qualité est un droit pour chaque individu, ainsi qu'une caractéristique essentielle de toute société prospère, égalitaire et juste. Aucune divergence politique ne justifie de mettre en danger ce principe.

#### **A. Période de transition et au-delà : les syndicats de l'enseignement demandent aux responsables politiques de prendre des engagements pour protéger les normes et les droits sociaux existants**

- 1. La qualité de vie des citoyen-ne-s européen-ne-s ne peut être compromise en raison du Brexit.** Les dirigeant-e-s doivent prendre des engagements sans équivoque, tant sur le plan politique que technique. Cela signifie, pour le secteur de l'éducation, que **le Brexit ne peut en aucun cas avoir une incidence négative sur la qualité de l'enseignement en Europe.**
- 2. L'accès à une éducation de qualité est un droit inaliénable.** Il s'agit d'une vérité fondamentale, et non de paroles en l'air. Rappelons que tous les Etats membres de l'UE, y compris le Royaume-Uni, ont pris des engagements en faveur de l'Objectif de développement durable 4 : « *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». A l'heure où l'Europe entre dans cette phase complexe des négociations du Brexit, le CSEE rappelle les fondements mêmes de l'éducation inclusive et de qualité : **un**

**investissement public suffisant dans l'éducation, une profession enseignante attrayante offrant des conditions d'emploi et de travail équitables, une formation initiale et un développement professionnel continu de qualité, ainsi qu'un dialogue social constructif.** A cet égard, le CSEE demande instamment de garantir que les employé-e-s de l'éducation en Europe ne subiront aucune détérioration de leurs droits sociaux et de leurs conditions de travail en raison du Brexit.

3. Le développement du modèle social européen a permis d'améliorer les conditions d'emploi et de travail partout en Europe, avec l'objectif déclaré de parvenir à une **convergence sociale ascendante des Etats membres**. S'il reste beaucoup à faire, **ces progrès ne doivent en aucun cas être réduits à néant**, en particulier pour les travailleur-euse-s du Royaume-Uni. Raison pour laquelle, le CSEE demande instamment aux deux parties prenantes de la négociation de définir une **clause de non-régression**, après la période de transition, afin de garantir que ces normes sociales durement acquises **demeureront un seuil et non un plafond**.
  4. Du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre<sup>1</sup> 2020 au moins, les relations entre l'UE et le Royaume-Uni seront dans une période de transition. Au cours de ces 11 mois, les deux parties devront négocier les dispositions politiques, juridiques et techniques d'un accord futur régissant leurs relations futures. Le CSEE salue le fait que cette période de transition **maintienne le statu quo pour les citoyen-ne-s résidant ou travaillant dans un autre Etat membre**.
  5. Même si les négociations devraient progresser à un rythme raisonnable, les questions en jeu sont bien trop importantes pour prendre des décisions à la hâte. Au cas où les négociations n'auraient pas atteint le stade souhaité d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Royaume-Uni et l'UE devraient alors **décider de prolonger la période de transition, afin de ne pas précipiter le processus d'officialisation de leurs relations futures**. Une négociation trop rapide aurait inévitablement une incidence sur la qualité de l'accord final du Brexit.
  6. Le CSEE rappelle, en particulier, que si les deux parties ne convenaient pas d'une extension avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et que si ces dernières n'adoptaient pas un accord futur concernant leurs relations ultérieures ou la prolongation de la période de transition d'ici le 31 décembre 2020, le Royaume-Uni deviendrait alors un pays tiers sans relations convenues officiellement avec l'UE. Ce cas de figure conduirait principalement à **un Brexit sans accord, auquel s'opposent la grande majorité des syndicats, les spécialistes politiques, les économistes et les chef-fe-s d'entreprise**.
  7. Et pour cause, un Brexit sans accord aurait des conséquences considérables sur le quotidien de millions de citoyen-ne-s et mettrait en danger les relations économiques. **Il aurait donc, et surtout, un impact sur les travailleur-euse-s européen-ne-s**. Il est dans le meilleur intérêt des travailleur-euse-s et des citoyen-ne-s européen-ne-s que le Royaume-Uni et l'UE continuent à travailler ensemble à la création de **sociétés prospères, durables, justes et égalitaires**.
  8. Raison pour laquelle, le CSEE souhaite que les relations entre le Royaume-Uni et l'UE se fondent sur leurs engagements à garantir des **systèmes éducatifs de qualité, des normes sociales et environnementales élevées, des emplois de qualité, des investissements publics durables, ainsi que l'égalité des chances et la non-discrimination**. A l'heure où les pays européens se heurtent à des défis sans précédent, tels que l'accroissement des inégalités, la montée de la radicalisation et de la xénophobie, les crises migratoires, la transformation numérique et le changement climatique, **le seul moyen d'y répondre est l'action collective**.
- B. Les possibilités d'étudier à l'étranger enrichissent les expériences d'apprentissage et professionnelles des Européen-ne-s : elles doivent être maintenues après la période de transition**
9. Les programmes de mobilité ont longtemps été salués comme étant les initiatives les plus réussies de l'UE. Le secteur de l'éducation ne se porte jamais mieux que lorsqu'il **favorise les initiatives et l'apprentissage multiculturels**. Les opportunités qu'offrent les programmes tels que Horizon 2020 et Erasmus+ ont permis à des

---

<sup>1</sup> La période de transition pourra être prolongée une seule fois pour une durée d'un ou deux ans, si les deux parties en conviennent avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

millions d'enseignant·e·s et d'étudiant·e·s de participer à des échanges européens et internationaux, qui ont eu **une incidence positive sur leurs ambitions professionnelles et leurs carrières actuelles ou futures.**

10. Par ailleurs, ce type d'expérience peut **changer la vie des personnes qui, en d'autres circonstances, n'auraient jamais eu la possibilité d'étudier ou travailler à l'étranger.** Au-delà de la valeur purement professionnelle ou éducative des programmes de mobilité, leurs bénéficiaires ont l'occasion d'entrer en relation et d'interagir avec des personnes issues de nombreux groupes sociaux différents, renforçant ainsi leur sensibilisation aux problématiques mondiales et leur acceptation de la diversité culturelle. Maintenir ces possibilités doit être une priorité, **en particulier, à une époque où le populisme, le racisme et la xénophobie menacent de détruire les fondements mêmes de nos sociétés multiculturelles.**
11. Dans l'état actuel des choses, les programmes de mobilité et les projets financés par l'Europe au Royaume-Uni ou impliquant des partenaires britanniques se poursuivront tout au long de la période de transition. Toutefois, **la participation future du Royaume-Uni dans le cadre de ces initiatives demeure encore incertaine.** Convaincu que la participation du Royaume-Uni sera profitable aux deux parties, le CSEE leur **demande instamment d'accorder la priorité à la poursuite des initiatives au cours des négociations.**
12. Peu de secteurs s'appuient autant sur les possibilités de mobilité et sur la coopération transfrontalière que l'enseignement supérieur et la recherche. Moteur du progrès et du développement au sein de nos sociétés, **le personnel universitaire ne devrait pas rencontrer d'obstacles pour coopérer avec des collègues à l'étranger ou travailler et étudier dans d'autres pays.** Plus particulièrement, le CSEE demande de protéger **la liberté de circulation, essentielle pour des millions de travailleur·euse·s,** notamment dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.
13. Dans les pays européens, les systèmes d'enseignement supérieur et de la recherche ont été soumis à des **réductions des investissements dans les infrastructures et les projets.** Partout à travers le continent, le personnel universitaire continue à devoir **faire face à un gel des salaires et à une augmentation de la charge de travail.** Aussi les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont-ils aujourd'hui dépendants du financement émanant des fonds européens. **Le CSEE appelle au maintien de ces possibilités de financement** pour les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au Royaume-Uni **et met en garde contre le remplacement du financement public des programmes par un financement privé, des partenariats public-privé ou des frais de scolarité plus élevés pour les étudiant·e·s, ce qui compromettrait davantage encore l'inclusivité de ces secteurs.**
14. Après plusieurs décennies de coopération toujours plus étroite, travailler et vivre dans un autre pays européen a été en partie possible grâce à la **reconnaissance des qualifications des travailleur·euse·s.** La Directive européenne novatrice concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles (2005/36/CE) a facilité la mobilité des talents en Europe, notamment celle des professionnel·le·s de l'éducation. Si le Royaume-Uni et l'UE ne parvenaient pas à instaurer un système similaire pour la reconnaissance des qualifications, **la vie de ces professionnel·le·s serait gravement menacée.**

### **C. Une consultation sérieuse des syndicats de l'enseignement est essentielle pour établir une base solide pour les relations futures entre le Royaume-Uni et l'UE**

15. Les problématiques évoquées précédemment auront des conséquences sur les conditions de vie et de travail des professionnel·le·s de l'éducation au Royaume-Uni, dans l'UE et ailleurs. **Aussi les négociations qui les concernent doivent-elles prévoir une consultation sérieuse des représentants du personnel de l'éducation.** Les syndicats de l'enseignement occupent une position unique pour relayer à toutes fins utiles les points de vue des professionnel·le·s de l'éducation concernant les **questions relatives à l'éducation à tous les niveaux.** Ils doivent par conséquent être **consultés sérieusement chaque fois que des négociations portent sur des questions liées à l'éducation.**
16. Le CSEE et ses organisations membres nationales s'engagent, par conséquent, à **surveiller étroitement l'évolution des négociations entourant le Brexit** et à jouer leur rôle en tant que **partisans d'une relation étroite et réciproque entre le Royaume-Uni et l'UE.**

17. Les problèmes rencontrés par les professionnel-le-s de l'éducation présentent de nombreuses similitudes à travers l'Union européenne. Ces dernières ont été examinées au niveau européen et des réponses ont pu être trouvées grâce au **renforcement de la coopération et de l'apprentissage par les pairs** dans le cadre du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE). **La participation des collègues britanniques a permis, depuis la création du DSSEE, d'aboutir à des résultats positifs bien documentés.** Le CSEE appelle à **examiner soigneusement les bénéfices du partenariat social européen** pour les partenaires sociaux de l'éducation durant les négociations.

#### **D. Irlande du Nord, Gibraltar et autres territoires frontaliers**

18. Si toutes les régions européennes ressentiront les effets du Brexit et pourraient **tirer profit d'une relation future étroite et mutuellement avantageuse, aucune n'est plus exposée aux conséquences potentiellement négatives que l'Irlande, l'Irlande du Nord, Gibraltar et les autres territoires frontaliers.** Dans le cas de la frontière irlandaise, après plusieurs décennies de séparation apparemment invisible et d'échanges pacifiques et prospères, une frontière dure provoquerait à coup sûr le chaos, avec des conséquences dévastatrices pour ces régions.
19. **Le CSEE soutient pleinement ses organisations membres dans ces régions et plaide en faveur du maintien de frontières ouvertes et d'une libre circulation** entre l'Irlande du Nord et l'Irlande, entre Gibraltar et l'Espagne et entre les autres territoires britanniques et les Etats membres de l'UE.

Le CSEE réitère que le personnel de l'éducation en Europe ne sera pas divisé. Il continuera à **travailler de manière solidaire pour l'éducation inclusive et de qualité, la justice sociale et des sociétés durables.** Les syndicats de l'enseignement à travers l'Europe demeurent fermement unis, convaincus que **le savoir et l'éducation ne connaissent pas de frontières.**